

Les Jardins Kit'éco

"Jardinez facile"

Livraisons :

Les jardins Kit'éco livrent en toutes régions du territoire métropolitain. Ces livraisons sont individuelles et confiées à un transporteur. Les marchandises sont livrées en Point Relais.

Les marchandises voyagent aux frais, risques et périls de l'acheteur. Elles sont considérées agréées au départ de notre établissement. Le destinataire est donc seul qualifié pour faire une réclamation auprès des transporteurs responsables si les colis sont détériorés ou les délais d'acheminement dépassés. Contrôler les colis dès l'arrivée. En cas de dépassement des délais, déposer réclamation avant de prendre possession de la marchandise.

Clause limitative de responsabilité :

L'acheteur prend la responsabilité de l'utilisation des produits vendus. Il déclare en connaître la nature et ne saurait en aucune façon se retourner contre le vendeur pour des dommages et préjudices directs ou indirects résultants de cette utilisation.

Le vendeur ne saurait être tenu en conséquence dans les limites de sa garantie, que de la qualité du produit tel que précisée dans la commande et le cas échéant, de son remplacement.

En aucun cas, il ne saurait être tenu au paiement d'une indemnité.

Réclamations :

Elles seront toujours examinées avec le plus grand désir de satisfaction, mais devront être faites au plus tard dans les trois jours suivant la réception des marchandises.

Paiement :

Toutes commandes seront validées et signées par l'acheteur. Celles-ci seront accompagnées du règlement et envoyées par courrier à l'adresse postale du vendeur. La facture définitive accompagnera la marchandise lors de la livraison.

Clause de réserve de propriété :

Les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement de leur prix. L'acheteur peut cependant revendre ou transformer ces marchandises dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de cession de paiement de l'acheteur. En cas de saisie opérée par des tiers, sur ces marchandises, l'acheteur est tenu d'en informer immédiatement le vendeur. Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des marchandises.

Date :

Signature :